



## TOPSIN M 500 SC

Version 4 / B  
10200003115

1/9

Date de révision: 21.08.2014  
Date d'impression: 26.08.2014

### SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial TOPSIN M 500 SC  
Code du produit (UVP) 05945860

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Fongicide

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Bayer CropScience SA-NV  
J.E. Mommaertslaan 14  
1831 Diegem (Machelen)  
Belgique

Téléphone +32(0)2/535 63 11 (8:00h à 17:00h)  
Téléfax +32(0)2/534 35 76  
Service responsable E-mail : daniel.goovaerts@bayer.com

#### 1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence +32(0)35/403 070 (après 17:00h et avant 8:00h)  
Bayer Antwerpen NV  
Centre Anti-Poison +32(0)70/245 245

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Xn Nocif, R20/22  
Xi Irritant, R43  
R52/53  
Mut.Cat.3, R68

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage suivant la législation belge et luxembourgeoise :

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Thiophanate-méthyl

#### Symbole(s)



Xn Nocif



N Dangereux pour l'environnement

#### Phrase(s) R

**TOPSIN M 500 SC**Version 4 / B  
102000003115

2/9

Date de révision: 21.08.2014  
Date d'impression: 26.08.2014

R20/22	Nocif par inhalation et par ingestion.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R68	Possibilité d'effets irréversibles.

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement. Eviter le rejet dans l'environnement. Respecter les instructions sur l'étiquette.

**Phrase(s) S**

S 2	Conserver hors de la portée des enfants.
S13	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S20/21	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S23	Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.
S24	Éviter le contact avec la peau.
S36/37	Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S45	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
S35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.

**2.3 Autres dangers**

Pas d'autres dangers connus.

**SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.2 Mélanges****Nature chimique**Suspension concentrée (SC)  
Thiophanate-méthyl 500 g/l**Composants dangereux**Phrase(s) R conformément à la directive 67/548/CEE  
Mentions de danger conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom	No.-CAS / No.-CE	Classification		Conc. [%]
		Directive 67/548/CEE	Règlement (CE) No 1272/2008	
Thiophanate- méthyl	23564-05-8 245-740-7	Mut.Cat.3 R68 Xn; R20 R43 N; R50/53	Muta. 2, H341 Acute Tox. 4, H332 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	43,40

**Autres informations**

Pour le texte complet des phrases-R/ mentions de danger mentionnées dans cet article, voir section 16.

**SECTION 4: PREMIERS SECOURS****4.1 Description des premiers secours****Conseils généraux** Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.



## TOPSIN M 500 SC

Version 4 / B  
102000003115

3/9

Date de révision: 21.08.2014  
Date d'impression: 26.08.2014

---

<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
<b>Contact avec la peau</b>	Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylèneglycol 400, puis rincer avec de l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche. Garder la personne au calme. Ne PAS faire vomir. Appeler un médecin.
<b>4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés</b>	
<b>Symptômes</b>	Local: Le produit provoque une irritation des yeux, de la peau et des muqueuses., Sensibilisation Systémique :, Convulsions, Apathie
<b>4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires</b>	
<b>Risques</b>	Bien qu'étant un carbamate, ce produit n'est PAS un inhibiteur de cholinestérase. NE PAS confondre avec des composés organo-phosphorés !
<b>Traitement</b>	Traitement local : Traitement initial : symptomatique. Traitement systémique : Traitement initial : symptomatique. Un lavage gastrique n'est normalement pas requis. Si l'équivalent d'une cuillère à soupe a été ingérée, administrer du charbon médicinal et sulfate de sodium. Il n'existe pas d'antidote spécifique.

---

## SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

**Appropriés** Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

**Inappropriés** Jet d'eau à grand débit

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** En cas d'incendie il y a dégagement de gaz dangereux.

### 5.3 Conseils aux pompiers

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

**Information supplémentaire** Eloigner le produit de la source de chaleur, sinon refroidir les containers avec de l'eau. Dissiper la chaleur pour éviter une élévation de la pression. Si possible endiguer les eaux d'extinction avec du sable ou de la terre.



## TOPSIN M 500 SC

Version 4 / B  
102000003115

4/9

Date de révision: 21.08.2014  
Date d'impression: 26.08.2014

---

### SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions** Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Éviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'intervention sur un déversement de produit.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Nettoyer le sol et les objets souillés avec beaucoup d'eau.

**Conseils supplémentaires** Vérifier également l'existence de procédures internes au site.

**6.4 Référence à d'autres sections** Informations concernant la manipulation, voir section 7.  
Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir section 8.  
Informations concernant l'élimination, voir section 13.

---

### SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Conseils pour une manipulation sans danger** Pas de mesures de précautions spécifiques requises pour la manipulation d'emballages non ouverts; suivre les recommandations habituelles. Assurer une ventilation adéquate.

**Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion** Pas de précautions spéciales.

**Mesures d'hygiène** Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées au poste de travail. Se laver les mains soigneusement au savon et à l'eau avant de manger, boire, mâcher de la gomme, utiliser des produits du tabac, utiliser les toilettes ou appliquer des produits de beauté. Après le travail, se laver aussitôt les mains et éventuellement prendre une douche.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs** Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Éviter une exposition directe au soleil. Protéger du gel.

**Précautions pour le stockage en commun** Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

**Matériau approprié** PEhd (polyéthylène haute densité)

**TOPSIN M 500 SC**Version 4 / B  
102000003115

5/9

Date de révision: 21.08.2014  
Date d'impression: 26.08.2014**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Se référer aux indications de l'étiquette et/ou de la fiche technique.**SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1 Valeur limite d'exposition**

Composants	No.-CAS	Valeur limite d'exposition	m.à.j.	Base
Glycérine (Brouillard.)	56-81-5	10 mg/m <sup>3</sup> (TWA)	06 2011	OEL (BE)

**8.2 Contrôles de l'exposition****Équipement de protection individuelle**

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

**Protection respiratoire**

Aucun équipement de protection respiratoire individuelle n'est nécessaire dans les conditions d'exposition attendues. Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place ( par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.

**Protection des mains**

Porter des gants nitrile estampillés CE ou équivalent (épaisseur minimum 0,4 mm). Les laver en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains fréquemment, et systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.

**Protection des yeux**

Porter des lunettes masque (conformes à la norme EN166, domaine d'utilisation = 5 ou équivalent).

**Protection de la peau et du corps**

Porter une combinaison standard et un vêtement de catégorie 3 type 4.  
En cas de risques d'exposition significative, un niveau de protection plus important doit être envisagé.  
Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle.

**SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>Forme</b>	Liquide
<b>Couleur</b>	gris-blanc
<b>pH</b>	9,0
<b>Densité</b>	env. 1,20 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C



## TOPSIN M 500 SC

Version 4 / B  
102000003115

6/9

Date de révision: 21.08.2014  
Date d'impression: 26.08.2014

---

<b>Hydrosolubilité</b>	miscible
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Thiophanate-méthyl: log Poe: 1,45
<b>Viscosité, dynamique</b>	125,0 mPa.s
<b>9.2 Autres données</b>	Pas d'information supplémentaire disponible liée à la sécurité.

---

### SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### 10.1 Réactivité

**Décomposition thermique** Stable dans des conditions normales.

**10.2 Stabilité chimique** Stable dans les conditions recommandées de stockage.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.

**10.4 Conditions à éviter** Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

**10.5 Matières incompatibles** Stocker dans l'emballage d'origine.

**10.6 Produits de décomposition dangereux** Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.

---

### SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë par voie orale** DL50 (rat) 816 mg/kg

**Toxicité aiguë par inhalation** CL50 (rat) 2,25 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h

**Toxicité aiguë par pénétration cutanée** DL50 (rat) > 2.000 mg/kg

**Irritation de la peau** Pas d'irritation de la peau (lapin)

**Irritation des yeux** Pas d'irritation des yeux (lapin)

**Sensibilisation** Sensibilisant (cochon d'Inde)  
Les indications découlent des caractéristiques propres aux composants élémentaires.

#### Evaluation de la toxicité à dose répétée

Thiophanate-méthyl : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.

#### Evaluation de la mutagénèse

Thiophanate-méthyl a produit des résultats positifs dans de nombreuses études de mutagénicité in vitro et in vivo.

#### Evaluation de la cancérogénicité

Thiophanate-méthyl : Cette substance a provoqué à fortes doses une incidence accrue des tumeurs de(s) organe(s) suivant(s) : foie, thyroïde. Le mécanisme qui déclenche des tumeurs chez les rongeurs n'est pas applicable aux faibles niveaux d'exposition d'une utilisation normale.



## TOPSIN M 500 SC

Version 4 / B  
10200003115

7/9

Date de révision: 21.08.2014  
Date d'impression: 26.08.2014

### Evaluation de la toxicité pour la reproduction

Thiophanate-méthyl : Cette substance s'est avérée toxique pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat, seulement aux doses toxiques pour les parents.

### Evaluation de la toxicité pour le développement

Thiophanate-méthyl : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité développementale chez le rat et le lapin.

---

## SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité

**Toxicité pour le poisson** CL50 (Truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*)) > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

**Toxicité pour les invertébrés aquatiques** CE50 (Puce aquatique (*Daphnia magna*)) 11 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

**Toxicité des plantes aquatiques** CE50 (Algues) 45,5 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

### 12.2 Persistance et dégradabilité

**Biodégradabilité** Thiophanate-méthyl:  
pas rapidement biodégradable

**Koc** Thiophanate-méthyl: Koc: 189 - 225

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Bioaccumulation** Thiophanate-méthyl:  
Ne montre pas de bioaccumulation.

### 12.4 Mobilité dans le sol

**Mobilité dans le sol** Thiophanate-méthyl: Modérément mobile dans le sol

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPvB

**Évaluation PBT et vPvB** Thiophanate-méthyl: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

### 12.6 Autres effets néfastes

**Information écologique supplémentaire** Pas d'autre effet à signaler.

---

## SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Produit** Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

**Emballages contaminés** Récipients à rincer 3 fois.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.  
Les récipients non totalement vidés doivent être éliminés comme des déchets dangereux.



## TOPSIN M 500 SC

Version 4 / B  
102000003115

8/9

Date de révision: 21.08.2014  
Date d'impression: 26.08.2014

**Code d'élimination des déchets**      **020108** déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

### SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**Produit non dangereux au sens des réglementations ADN/ADR/RID/IMDG/IATA.**

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

**14.1 – 14.5** Non applicable

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Voir les sections 6 à 8 de cette fiche de données de sécurité.

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Pas de transport en vrac conformément au Recueil IBC.

### SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Information supplémentaire**

Classement OMS : II (Modérément dangereux)

Numéro d'agrément / Belgique 7057P/B

**Classe de toxicité (Belgique)**      B

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

### SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

**Texte des phrases R mentionnées dans la Section 3**

R20	Nocif par inhalation.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R68	Possibilité d'effets irréversibles.

**Texte des mentions de danger mentionnées dans la Section 3**

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H332	Nocif par inhalation.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



## TOPSIN M 500 SC

Version 4 / B  
102000003115

9/9

Date de révision: 21.08.2014  
Date d'impression: 26.08.2014

---

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux dispositions des Règlements (CE) no. 1907/2006 et (UE) no. 453/2010 et leurs amendements. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

**Objet de la révision:** Section 12. Informations écologiques.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
--